

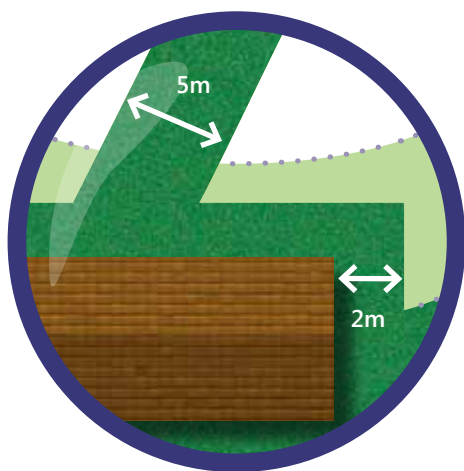
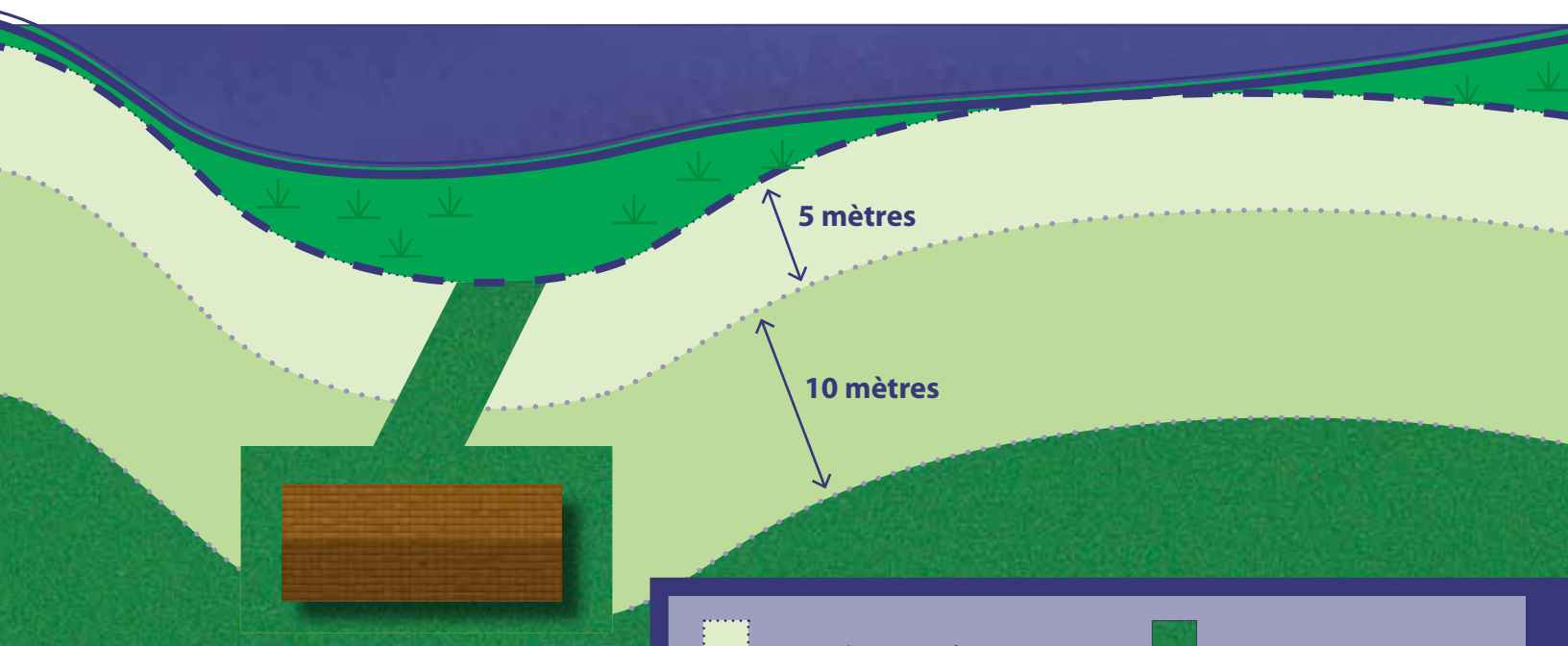


Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Nouveau règlement sur la protection et la renaturalisation des rives

Entrée en vigueur : février 2008

Toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres et l'épandage d'engrais est interdite dans la rive (15 mètres) de tout lac et cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser dans un délai de vingt-quatre (24) mois avec des végétaux herbacés, arbustifs et arborescents et ce, sur une bande minimale de cinq (5) mètres en bordure du lac ou du cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.



	Espace à renaturaliser		Espace entretenu
	Espace en friche		Ligne des hautes eaux
	Résidence		Limites à surveiller

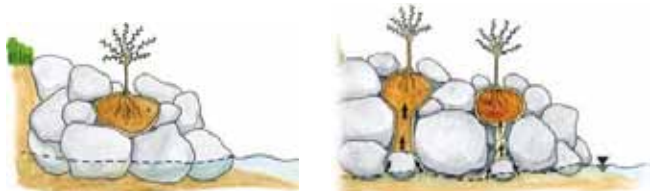
Évaluation de votre bande riveraine

Des représentants du Service de l'Environnement de la municipalité entreprendront dès le début de la saison estivale 2008, l'évaluation des bandes riveraines. La responsabilité des propriétaires consiste à prendre les mesures nécessaires pour renaturaliser leur rive selon les recommandations énoncées dans le présent document. Le Service de l'Environnement demeure disponible en tout temps pour répondre à vos questions et vous accompagner dans ce processus.

* Une exception est prévue concernant l'entretien de la végétation dans une bande de 2 mètres contiguë à une construction ou un bâtiment existant dans la bande riveraine à la date d'entrée en vigueur du règlement.

Guide technique de renaturation d'une rive

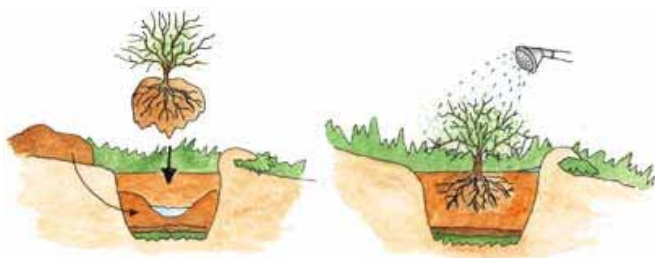
Suivez ces quelques conseils recueillis par votre Service de l'Environnement. Toutes les étapes de renaturation d'une rive sont expliquées en détail. Utilisez sans hésitation des espèces rustiques comme celles proposées ci-dessous, soit des espèces mieux adaptées à notre climat.



Renaturation d'une rive avec enrochement
Source : www.rappel.qc.ca



Source : Bleu Laurentides



Renaturation d'un sol nu ou d'une pelouse
Source : www.rappel.qc.ca



Renaturation d'un mur ou gabion
Source : www.rappel.qc.ca

Quelques-unes des espèces recommandées pour la renaturation de votre rive

Terrain sec

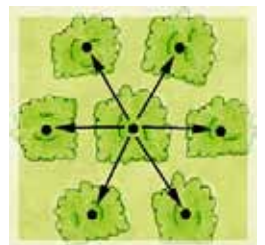
Partenocisse à cinq folioles
Physocarpe nain
Potentille frutescente
Rosier inerme

Terrain Humide

Aronia noir
Cornouiller stolonifère
Spirée à feuilles larges
Spirée tomenteuse
Shepherdie du Canada



2 mètres et moins



Disposition en quinconce
Source : www.rappel.qc.ca

Amelanchier du canada
Amelanchier glabre
Aulne crispé
Chalef argenté

Aulne rugueux
Saule à chatons
Sureau blanc
Viorne trilobée



2 à 5 mètres

Disposition des pousses...

- Toujours privilégier la plantation en quinconce, tel qu'illustré ci-dessus.
- Prévoir 1 mètre entre chaque arbuste.
- Prévoir 5 mètres entre chaque arbre.
- N'utilisez aucun fertilisant chimique ou biologique.

Cerisier de virginie
Sumac vinaigrier
Saule brillant



10 mètres et moins

Épinette blanche
Tilleul d'Amérique

Cèdre blanc
Érable argenté
Érable rouge
Frêne noir
Frêne rouge
Mélèze laricin



10 mètres et plus

Le Service de l'Environnement vous propose aussi...

- Myrique Baumier
- Iris versicolore
- Saule arbustif
- Bouleau blanc
- Bouleau jaune
- Caryer cordiforme
- Caryer ovale
- Sapin beaumier
- Chêne blanc
- Chêne à gros fruits
- Chêne rouge
- Orme d'Amérique
- Orme rouge

Quelques ressources utiles pour mieux vous aider...

- Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs www.sadl.qc.ca
- Bleu Laurentides www.crelaurentides.org
- Flora Berge www.apehl.ca
- Rappel www.rappel.qc.ca
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs www.mddep.gouv.qc.ca
- MRC des Pays-d'en-Haut www.mrcpdh.org
- FHOQ Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec www.fhoq.qc.ca